

2. 1967-1968
 a) Territoires du Nord-Ouest \$ 1,226,650
 b) Yukon 113,600

En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

1. a) 1965-1966 \$ 8,200
 1966-1967 néant
 b) 1965-1966 néant
 1966-1967 néant.

2. Au crédit n° 20 des prévisions budgétaires de 1967-1968, il est prévu: une participation de 50 p. 100 aux frais d'aménagement ou d'amélioration de bandes d'atterrissage à des fins de mise en valeur (Territoires du Nord-Ouest), \$50,000. Une participation de 50 p. 100 aux frais d'aménagement ou d'amélioration de bandes d'atterrissage à des fins de mise en valeur (Territoires du Yukon), \$50,000.

LA RÉCLAME À LA TÉLÉVISION CANADIENNE

Question n° 389—M. Mather:

1. Parmi les 50 plus importantes compagnies qui ont fait de la réclame à la télévision canadienne en 1966, combien étaient des filiales d'entreprises américaines?

2. Combien de ces compagnies appartenaient entièrement à des Canadiens?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): 1 et 2. Radio-Canada m'informe que, d'après les données statistiques disponibles au sujet de la télévision canadienne dans son ensemble, 35 des 50 grandes maisons de publicité étaient en 1966 des filiales d'entreprises américaines. Sur les 15 autres, neuf sont données comme canadiennes et six comme étrangères.

LES FONDATIONS EN CONTREPLAQUÉS ET LA SCHL

Question n° 408—M. Laprise:

1. Les fondations en contreplaqués éprouvées à l'occasion des projets de recherches Mark III et Mark IV de l'ANCH sont-elles reconnues et approuvées par la SCHL?

2. Des prêts ont-ils été consentis ou garantis par la SCHL pour la construction de maisons reposant sur des murs de fondation en contreplaqués?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): 1. Les fondations en contreplaqué pour les maisons ne sont pas reconnues ni approuvées par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

2. Afin de faciliter la mise en essai sur place, la Société a accepté de consentir des prêts à l'égard d'un nombre restreint de maisons reposant sur des fondations de bois traité et de contreplaqué; à ce jour, deux prêts ont été consentis.

[L'hon. M^l LaMarsh.]

LA DESTRUCTION DE FILMS DANS L'INCENDIE D'UN ENTREPÔT DE L'ONF

Question n° 435—M. Laprise:

1. Quelle quantité de films a) muets, b) français et c) anglais, ont été détruits dans l'incendie de l'entrepôt de l'ONF à Beaconsfield (P.Q.), au cours de l'été 1967?

2. A combien évalue-t-on ces pertes?

3. D'autres films et archives sont-ils gardés dans des endroits non à l'épreuve du feu?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): L'Office national du film m'informe comme suit:

1. Films de l'ONF détruits dans l'incendie de Beaconsfield: a) films muets, aucun; b) films en français, 27; c) films en anglais, 535.

2. Valeur approximative lors de la production (1940-1950)—\$4,800,000.

3. Toutes les autres copies originales des films de l'ONF se trouvent dans des chambres fortes à l'épreuve du feu.

[Français]

A PROPOS DU COÛT PER CAPITA DES SOINS MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX

Question n° 447—M. Isabelle:

1. A combien évalue-t-on les soins de santé au Canada (soins médicaux et chirurgicaux) per capita?

2. Au su du gouvernement, quel est le per capita des soins de santé (soins médicaux et chirurgicaux) pour chacune des provinces du Canada?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. A \$27.85. L'évaluation des frais, par habitant, se base sur les paiements faits aux médecins pour soins donnés à forfait à leur cabinet. En sont exclus les paiements faits aux médecins salariés qui fournissent des services personnels de soins sanitaires, sauf le traitement estimé des médecins de Terre-Neuve employés aux termes du régime des petits hôpitaux ou par des régimes bénévoles recevant des subventions.

2.

Terre-Neuve,	\$11.75
Île du Prince-Édouard,	17.06
Nouvelle-Écosse,	20.33
Nouveau-Brunswick,	17.59
Québec,	22.99
Ontario,	33.43
Manitoba,	28.69
Saskatchewan,	27.78
Alberta,	26.57
Colombie-Britannique,	34.21
Yukon et Territoires du Nord-Ouest,	13.21